Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260209-DEL2026001-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 FEVRIER 2026

Date de la convocation :
2 février 2026
Date d'affichage :
2 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 15
Procuration – 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. MAHE Jean-Paul, Mme CALVEZ Laurence, M. DELAPORTE René-Yves, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. BONGRE Raymond, Mme CONAN Sylvie, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, Mme JEAN Florence et Mme BATTAS Guénaëlle, Conseillers municipaux.

Absent excusé : M. LE GALL Gérard a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à Mme JEAN Florence.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIPPE

Délibération 2026-001 / Commande publique – Travaux

Objet : Travaux de sécurisation de l'église

Monsieur Cyrille ETES, adjoint en charge des bâtiments communaux, expose que le plancher du clocher de l'église est en mauvais état. Cela s'explique par les remontées d'humidité au niveau des murs qui contribuent à le fragiliser. Son renforcement doit être envisagé pour éviter qu'il ne se détériore.

Pour ce faire, il convient d'injecter une barrière hydrofuge au pied des murs concernés. Cette opération permettra de prévenir les remontées d'humidité sur une hauteur de 1,2 mètres. Une reprise des enduits est également nécessaire ainsi qu'un renforcement du plancher avec des bandes carbone.

Les prestations ont été chiffrées comme suit :
- Travaux hydrofuges ➔ 1 968,20 € HT, soit 2 165,02 € TTC (Entreprise BZH Qualité)
- Travaux de renforcement et reprises d'enduit ➔8 711,72 € HT, soit 10 454,06 € TTC (Entreprise PAVY Rénovation)

Monsieur le Maire propose de retenir ces propositions financières. Par ailleurs, il précise que l'église est actuellement fermée en raison de désordres intérieurs (décollement du plâtre sur les murs). Des devis sont actuellement en cours d'étude, ils seront abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de la société PAVY Rénovation pour un montant de 8 711,72 € HT, soit 10 454,06 € TTC ;
- **APPROUVE** le devis de la société BZH Qualité pour un montant de 1 968,20 € HT, soit 2 165,02 € TTC ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Stéphane PHILIPPE
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire de Trémuson

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260209-DEL2026001-DE